

Régates du Challenge d'Hiver Les Voiles d'Hendaye



Grade 5B

Baie d'Hendaye

Le Challenge d'Hiver consiste en 4 courses :

19 Octobre 2025 : Txingudi Cup

16 Novembre 2025 : Trophée Sokoburu

**(les deux dates de 2026 seront annoncées par Avenant
à cet Avis de Course)**

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2** - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3** - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher de soleil et celle du lever du soleil.
- 1.5** - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1** Les IC seront disponibles après 15h la veille du 1^{er} jour du Challenge d'Hiver sur le site du Club.
- 2.2** Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site du Club.

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C ou supérieur norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 - tous les bateaux des classes Croiseur, Régate et Monotype Groupe L du système Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 10 et d'une longueur minimale de 5.70m

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge Osiris Habitable en cours de validité.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place ou en l'envoyant, avec les droits requis, à "Les Voiles d'Hendaye - allée de Txingudi 64700 Hendaye jusqu'à la veille chaque jour de course.

4.5

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Toutes	25 Euros / par jour de régates

8 PROGRAMME

- 8.1 Programme à terre :
Confirmation d'inscription :

Date	De	À
19/10/ 25 et 16/11/25	9h30	10h30

Autre :

Date	À	Détail
19/10/ 25 et 16/11/25	10h30	Briefing obligatoire club house

- 8.3 Jours de course :

Date	Classes	Heure 1 ^{er} signal d'avertissement
19/10/ 25 et 16/11/25	Toutes	12h00

Les 19 /10 et 16/11 pas de départ après 16h00

Nota : Pour les deux dates de 2026, les horaires seront définis par avenant.

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating Osiris valide.
- 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

- 11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition et la zone de course

12 LES PARCOURS

Les parcours seront décrits dans les IC.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour tous les concurrents, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.2 1 journée de courses validées est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3 a) Quand moins de 3 journées de courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses journées courses.
b) Quand 4 journées de courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses journées courses à l'exclusion de son plus mauvais score d'une journée.
- 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers de plus de 10 milles.
- 14.6 Le classement se fera en 3 catégories Croiseurs, Régates et Monotype (Groupe L Osiris) si au moins 5 bateaux sont présents dans chaque catégorie.
Si une ou plusieurs de ces catégories présentent moins de 5 bateaux, alors les bateaux de ces

catégories seront classés uniquement dans un classement général.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs, s'il y en a, devront se signaler lors du briefing.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10 mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe-circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Non applicable

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce, sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21

PRIX

Les prix seront distribués au Club des Voiles d'Hendaye, le dernier jour du Challenge, comme suit :

3 premiers de chaque classe (Croiseurs, Régates et Monotypes groupe L Osiris) si plus de 5 bateaux dans la classe.

Si moins de 5 bateaux, seul le premier recevra un prix.

Des récompenses spéciales pourront être attribuées aux équipages féminins.

22

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter « Les Voiles d'Hendaye via la boîte mail :

contact@lesvoilesdhendaye.fr «

**ANNEXE A :
ZONE DE COURSE**

